

# AIDE À L'ÉCRITURE DE FILMS EN RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES AUTEURS

---

Coordination par l'**APARR** et **Les Petites Caméras**  
Avec le soutien de la **Région Bourgogne-Franche-Comté**

---



# LE PRINCIPE DU DISPOSITIF

## QU'EST-CE QUE CE DISPOSITIF ?

Depuis 2007, dans le cadre du fonds d'aide à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle, la Région Bourgogne-Franche-Comté soutient les auteurs-réalisateurs par l'attribution d'aides à l'écriture pour des projets de fictions et de documentaires.

Depuis 2015, l'APARR et Les Petites Caméras, avec le soutien de la Région, ont mis en place un dispositif d'accompagnement et de résidence des auteurs qui complète les aides à l'écriture initiales.

Concrètement, un comité de lecture indépendant, composé de professionnels du cinéma, étudie les demandes d'aide à l'écriture adressées à la Région et sélectionne les projets qui pourront bénéficier à la fois d'un soutien financier et de l'accompagnement à l'écriture. En deux ans, six projets ont pu être ainsi accompagnés et accueillis en résidence.



## LES OBJECTIFS CLÉS

- S'inscrire dans un travail d'écriture qui correspond aux exigences professionnelles.
- Permettre l'aboutissement d'un dossier susceptible de répondre aux attentes des commissions et des producteurs.
- Permettre d'anticiper les questions de narration et de récit qui détermineront le tournage.
- Ouvrir des perspectives professionnelles pour chaque auteur.

## EN BREF

Le but du dispositif d'accompagnement est de renforcer l'aide régionale à l'écriture en proposant un soutien concret aux auteurs, en leur permettant d'achever l'écriture de leur projet et d'en renforcer la structure.

L'autre objectif de l'accompagnement est, par un travail de conseils et de mise en relations, de permettre aux auteurs d'aborder dans les meilleures conditions possibles leur entrée en production.

## LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

L'accompagnement des projets sélectionnés se déroule sur une période d'un an pour permettre un véritable travail de fond. Il prend deux formes complémentaires :

### LE PARRAINAGE À L'ANNÉE PAR UN SCÉNARISTE

Chaque auteur est accompagné par un scénariste professionnel choisi en fonction de son parcours et des besoins du projet.

Ensemble, ils établissent un diagnostic initial sur lequel ils s'appuieront pour analyser les évolutions du projet, redéfinir la problématique et affiner le résumé et les intentions de réalisation, afin de développer de nouveaux axes de recherche et préciser le dispositif de tournage.

Une attention particulière est portée à la structure et à la clarté du dossier. À l'issue du dispositif, l'auteur et le scénariste dressent un bilan de l'accompagnement.

Cette année d'échanges à distance et de consultations en direct est ponctuée par deux périodes de résidence.



### LA RÉSIDENCE

Au cours de cette année d'accompagnement, le dispositif prévoit deux temps de résidence, de trois jours chacun.

Les auteurs sélectionnés et les scénaristes qui les accompagnent se rencontrent autour de leurs travaux d'écriture. Ils en évaluent la pertinence, réfléchissent sur les problématiques rencontrées et échangent à propos des différentes méthodes de travail. Le but de ces résidences est de dynamiser l'année d'accompagnement.

Ces temps de résidence sont organisés, dans la mesure du possible, autour d'événements cinématographiques déjà existants pour permettre aux auteurs de s'enrichir avec les projections et débats tout en développant leur réseau professionnel.

Les rencontres de Laignes sont partenaires du dispositif depuis sa création en 2015. Elles accueillent le premier temps de résidence courant juillet. Depuis 2016, le dispositif propose un deuxième temps de résidence, au cours du festival EntreVues (Belfort) qui a accepté de nous accueillir trois jours en décembre.

---

“DEUX CADRES DE TRAVAIL TRÈS STIMULANTS ET ENRICHISSANTS  
POUR LES AUTEURS-RÉALISATEURS BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF.”

---

# UNE COORDINATION PAR L'APARR ET LES PETITES CAMÉRAS

La coordination de ce dispositif est assurée depuis 2015 par l'APARR (Association des professionnels de l'audiovisuel Rhin-Rhône), en lien avec l'association Les Petites Caméras.

---

## APARR

melanie@aparr.org  
tel : 06 20 41 62 89

portail / site internet : [www.aparr.org](http://www.aparr.org)  
Maison des associations  
2, rue des Corroyeurs – BP JJ12  
21000 Dijon

---

---

## LES PETITES CAMÉRAS

contact@lespetitescameras.fr  
tel : 06 09 39 99 96

site internet : [www.lespetitescameras.fr](http://www.lespetitescameras.fr)  
12, rue des dames Vermiglio  
89100 Sens

---

L'APARR est une association qui a pour vocation de travailler au renforcement et à la promotion de la filière audiovisuelle et cinématographique de Bourgogne-Franche-Comté.

Elle coordonne un portail ressources, une opération de diffusion des films tournés/produits en région - Docs ici, Courts là -, un Parcours Jeunes Talents en lien avec l'opération Talents en Court du CNC et le dispositif d'accompagnement à l'écriture de films.

Elle œuvre aussi à la mise en réseau par des rencontres et ateliers professionnels tout au long de l'année.

LES PETITES CAMÉRAS est une association de cinéastes regroupant principalement des auteurs de documentaire de création.

Elle propose des accompagnements à l'écriture de films, des ateliers de réalisation et des actions d'éducation à l'image.

## NOS PARTENAIRES

